



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 58322

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie les perspectives d'application, en France, de la directive européenne relative aux IRP (institution de retraite professionnelle) devant être transposée dans les pays de l'Union européenne d'ici le 23 septembre 2005, comme le souligne l'Association française professionnelle de l'épargne retraite (AFPEN). Ce nouveau dispositif prévoyant un cantonnement des actifs, l'organisme assureur pourrait être considéré comme une IRP, sans qu'il soit nécessaire de créer une entité spécifique (L'Argus de l'assurance, n° 6913, 21 janvier 2005).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58322

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1822